

## PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres  
le mardi 26 septembre 2023, à 19 h 30,  
à la salle du conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey-Thériault

**Présents :** Denis Landry, maire  
Suzanne Thériault, conseillère générale  
Cathy Paulin, conseillère quartier 1  
Etienne Cormier, conseiller quartier 2  
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4  
Danny Comeau, conseiller quartier 5  
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6  
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière

**Absents :** Luc Robichaud, conseiller général  
Albert Lagacé, conseiller quartier 3  
Jessica Thériault, greffière adjointe

**1. Appel à l'ordre**

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 32 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le conseiller Danny Comeau fait un court hommage à Madame Irma Duguay, qui a été propriétaire du magasin général de Saint-Sauveur et qui est décédée à l'âge de 101 ans et 9 mois.

**2. Constatation du quorum**

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

**3. Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun conflit n'est déclaré.

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-107**

*Page 1 sur 9*

**Municipalité des Hautes-Terres**

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7  
(506) 718-1196 | [info@municipalitedeshautesterres.ca](mailto:info@municipalitedeshautesterres.ca)

**5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 juin 2023**

La conseillère Cathy Paulin fait la lecture du procès-verbal. Il est ensuite proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 juin 2023 soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-108**

**6. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 juillet 2023**

Le conseiller Étienne Cormier fait la lecture du procès-verbal. Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Louis LeBouthillier, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 juillet 2023 soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-109**

**7. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 2 août 2023**

Le conseiller Danny Comeau fait la lecture du procès-verbal. Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 2 août 2023 soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-110**

**8. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 août 2023**

La conseillère Suzanne Thériault fait la lecture du procès-verbal. Il est ensuite proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 août 2023 soit adopté, tel que lu. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-111**

**9. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 31 août 2023**

Le conseiller Louis LeBouthillier fait la lecture du procès-verbal. Il est ensuite proposé par le conseiller Louis LeBouthillier et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 31 août 2023 soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-112**

**10. Affaires découlant du procès-verbal**

La directrice générale présente les suivis des procès-verbaux. Le rapport est annexé au procès-verbal.

**11. Correspondances**

Aucune question et ni commentaire.

## 12. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

### 12.1. Vocation de l'ancien édifice municipal de Paquetville

Il est proposé par le conseiller Louis LeBouthillier et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que la Municipalité des Hautes-Terres patiente 30 jours afin d'attendre l'analyse du secteur communautaire et de faire, pendant ce temps, la réparation sur la toiture si nécessaire. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-113**

### 12.2. Nomenclature sur les édifices municipaux

Il est proposé par le conseiller Louis LeBouthillier et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que l'édifice Nancy Lainey-Thériault soit désormais appelé *Édifice municipal Nancy Lainey-Thériault*, que l'on ajoute *Entrée Salle du conseil* dans le pignon de droite et le mot *Réception* au-dessus de la porte de gauche. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-114**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault, et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que les casernes de pompier soient identifiées avec *SERVICE D'INCENDIE* en rouge, et *Municipalité des Hautes-Terres* avec le nom du secteur dessous en noir. Adopté à l'unanimité.

#### **SERVICE D'INCENDIE**

Municipalité des Hautes-Terres  
Saint-Isidore

**Résolution no 2023-09-115**

### 12.3. Demande supplémentaire de fonds pour la rue de la Villa St-Isidore

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'ajouter des drains français pour la rue menant à la Villa St-Isidore;

Il est proposé par le conseiller Louis LeBouthillier et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que la Municipalité accepte de contribuer un montant maximal de 9 000 \$ pour les coûts supplémentaires, incluant les frais d'ingénierie. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-116**

### 12.4. Arrêté sur la protection des incendies dans la MHT

#### 12.4.1. Première lecture du titre

CONSIDÉRANT QUE l'article 186 (1) de la *Loi sur la gouvernance locale* permet aux municipalités d'adopter un arrêté relativement au service d'incendie;

La conseillère Cathy Paulin fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2023-06, Arrêté sur la protection des incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est ensuite proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'arrêté 2023-06 sur la protection des incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-117**

**12.4.2. Deuxième lecture du titre**

CONSIDÉRANT QUE l'article 186 (1) de la *Loi sur la gouvernance locale* permet aux municipalités d'adopter un arrêté relativement au service d'incendie;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2023-06, arrêté sur la protection des incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseillère Cathy Paulin, que l'arrêté 2023-06 sur la protection des incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-118**

**12.5. Modification de l'arrêté de zonage pour le dossier des duplex région St Isidore**

**12.5.1. Première lecture du titre**

Résolution du Conseil sur la première lecture par son titre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire permettre la construction de duplex sur deux lots séparés par le mur mitoyen du bâtiment sur l'ensemble du territoire municipal de St Isidore;

CONSIDÉRANT QU'aucune objection au projet n'a été reçue;

La conseillère Suzanne Thériault fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2023-07 Arrêté concernant la modification de l'arrêté de zonage de St-Isidore;

Il est ensuite proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'arrêté 2023-07 concernant la

modification de l'arrêté de zonage de St-Isidore, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-119**

**12.5.2. Deuxième lecture du titre**

Résolution du Conseil sur la deuxième lecture par son titre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire permettre la construction de duplex sur deux lots séparés par le mur mitoyen du bâtiment sur l'ensemble du territoire municipal de St Isidore;

CONSIDÉRANT QUE la première lecture du titre a été faite;

Le conseiller Danny Comeau fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2023-07 Arrêté concernant la modification de l'arrêté de zonage de St-Isidore;

Il est ensuite proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que l'arrêté 2023-07 concernant la modification de l'arrêté de zonage de St-Isidore, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-120**

**12.6. Modification du plan municipal et de l'arrêté de zonage pour le dossier Sucrerie Chiasson**

Résolution du Conseil concernant la publication des avis en vertu de l'article 111(1) de la *Loi sur l'urbanisme*

*Sujet : Modification au plan municipal – 1871, rue Bellechasse*

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé, par voie de résolution le 22 août 2023, d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions de l'article 25(1) de la Loi sur l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'arrêté de zonage;

ET CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau qu'il soit résolu que :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage;
- b) la greffière se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits à l'article 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de l'article 111(4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 7 novembre 2023, à 19 h, en la salle du Conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey-Thériault, à Paquetville NB. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-121**

**12.7. Demande d'avis du CRP pour un projet de garderie**  
Résolution du Conseil demandant l'avis du CRP

*Sujet : Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – 1890, rue Bellechasse*

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault,

QUE lors de la réunion du conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres tenue le 26 septembre 2023, qu'il soit résolu de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant le plan municipal et l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

Permettre l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot situé au 1890, rue Bellechasse et portant le numéro d'identification (NID) 20516639

C'est en vertu de l'article 110(1) de la Loi sur l'urbanisme que nous vous demandons de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer votre avis écrit dans les 30 jours suivant cette demande. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-122**

**12.8. Approbation d'un nouveau lotissement Origène Haché à St-Isidore**

CONSIDÉRANT QUE le plan de lotissement proposé pour le projet de Monsieur Origène Haché a été approuvé par le Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne le 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT que Monsieur Origène Haché désire diviser le lot 04 dès maintenant;

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur l'urbanisme du

N.-B., le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres donne son consentement au présent lotissement. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-125**

**12.9. Allocation d'anciens fonds pour le FDCC**

CONSIDÉRANT QU'IL reste un montant non-dépensé de 102 823 \$ du Plan 2014-2018 du Fonds de taxe sur l'essence de l'ancien Village de Paquetville;

ET CONSIDÉRANT que ces projets sont complétés ou n'auront pas lieu;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'on indique que les projets du plan FTE 2014-2018 sont complétés ou n'auront pas lieu, et que les fonds restants soient transférés au plan consolidé des dépenses en immobilisation pour l'entente administrative FDCC 2023, tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-123**

**12.10. Demande de débentures pour projets complétés**

CONSIDÉRANT QUE des projets financés par des emprunts sont terminés;

Il est proposé par le conseiller Louis LeBouthillier et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le greffier municipal soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la Municipalité des Hautes-Terres d'un montant de 1 595 000 \$ pour le fonds des recettes générales et de 140 000 \$ pour le fonds pour l'eau et les égouts pour un total de 1 735 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la Municipalité des Hautes-Terres convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture;

ET QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les marges de crédit correspondantes, une fois payées, soient fermées. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-124**

**12.11. Dépôt d'une demande de financement pour des bornes électriques avec l'AFMNB**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressée à participer dans un projet d'installation de bornes électriques dans la municipalité;

ATTENDU QUE l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick a lancé un appel d'intérêt concernant un projet visant à développer un réseau de stations-services électriques (avec borne de recharge rapide) dans les municipalités;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Louis LeBouthillier,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité des Hautes-Terres indique son intérêt à l'AFMNB à participer au projet pour deux (2) bornes ChargePoint Express 250, une (1) borne ChargePoint CT400 et une (1) ombrière solaire. Le conseil accepte de budgéter la somme totale du projet pour l'année fiscale 2024 d'une somme totale de 211 603,30 \$ sachant que du financement au niveau provincial, privé et fédéral sera probable pour diminuer les coûts du projet. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-126**

**12.12. Demande d'exemption de distance pour cantine**

CONSIDÉRANT QU'UN nouvel arrêté pour les marchands ambulants et les cantines mobiles est désormais en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'UN opérateur de cantine, à l'adresse 1090, rue du Parc à Paquetville ne respecte pas la distance maximale requise avec un autre commerce semblable;

CONSIDÉRANT QUE l'opérateur respecte toutes les autres conditions de l'arrêté;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyer par le conseiller Danny Comeau, que la Cantine au 1090, située au 1090 rue du Parc à Paquetville, soit exemptée de la clause de distance minimale pour la saison d'opération 2024, à condition de laisser sa cantine au même endroit qu'en 2023, de respecter toutes les autres clauses de l'arrêté en vigueur et d'obtenir son permis de la municipalité pour l'opération de la cantine pour la saison 2024, tel que stipulé dans ledit arrêté. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-127**

**12.13. Adoption de la vision et mission**

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, les énoncés de vision et de mission soient adoptés tel que présentés. Adopté à l'unanimité.

Vision – La Municipalité des Hautes-Terres rassemble des personnes citoyennes engagées et fières de s'épanouir dans leur communauté tranquille, proche de la nature et près des services essentiels.

Mission – La Municipalité des Hautes-Terres est proactive et visionnaire dans son développement et assure un service professionnel, transparent et équitable pour toutes ses personnes citoyennes.

**Résolution no 2023-09-128**

**12.14. Délégation municipale pour l'AGA de l'AFMNB**

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel 2023 de l'AFMNB est présenté à Moncton du 13 au 15 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'une excellente occasion de réseautage et d'apprentissage avec des collègues francophones de la province,

ET QU'IL s'agit du premier congrès de l'AFMNB depuis la réforme, ainsi que le premier du présent conseil;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que la délégation de la Municipalité des Hautes-Terres soit composée du maire et de tous les conseillers qui désirent y participer. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2023-09-129**

**13. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil**

Le conseiller Louis LeBouthillier apporte le point que le réseau de services cellulaire et internet dans la région est problématique.

Il est proposé par le conseiller Louis LeBouthillier et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que la Municipalité des Hautes-Terres fasse parvenir une lettre de préoccupation à la CRTC et aux entreprises de télécommunication présentes sur le territoire dont Bell Aliant, Rogers, ainsi que Telus, afin de soulever la problématique et demander à avoir un meilleur réseau cellulaire et internet pour la région. Adopté à l'unanimité.

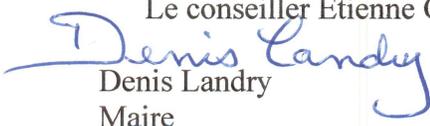
**Résolution no 2023-09-130**

**14. Présentations et interventions du public**

Le conseil entend d'abord la présentation de Mme Sandrine Krzemien pour une politique sur les couches lavables. Plus de 50 personnes étaient présentes à l'assemblée quelques points ont été apportés dont le zonage agricole, les plans pour l'école de St-Sauveur, les logements, et quelques autres sujets.

**15. Ajournement**

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 22 h 22.

  
Denis Landry  
Maire



## AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

---

### Procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 juin 2023

- **Item 10.2. - 10.3. Adoption de l'arrêté 2023-03 Arrêté sur le lotissement dans la MHT**  
L'arrêté a été enregistré à Service NB et est maintenant appliqué par la CSRPA.
- **Item 10.7. Choix du contracteur pour l'agrandissement de la caserne de St-Isidore**  
Les travaux sont débutés depuis le mois de juillet et les portes de garage vitrées ont été négociées au coût de 10 000 \$ plutôt que 20 000 \$.
- **Item 10.10. Politique de dons**  
Le comité de dons reçoit et approuve des dons grâce à la politique depuis l'adoption de la politique.
- **Item 10.13. Préoccupation relativement aux odeurs nauséabondes dans la région de Val-Doucet**  
Le ministère de l'Environnement a envoyé un inspecteur pour vérifier les activités de la Ferme Gilles Landry et des irrégularités ont été notées. Le propriétaire recevra un avis de se conformer. Un suivi sera fait au mois de novembre.

### Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 juillet 2023

- **Item 6 Plan quinquennal des routes pour le ministère des Transports et de l'Infrastructure**  
Le ministère a demandé les plans des municipalités pour la fin septembre à travers un nouveau document électronique, qui est en train d'être terminé avec les priorités identifiées par le conseil.
- **Item 9 Demande de financement au Fonds pour accélérer la construction de logements**  
La demande a été finalisée avec l'aide des consultants de Fairview Consulting et est envoyée par le portail des demandes ces jours-ci.
- **Item 10 Rapport de gestion des actifs par Roy Consultants**  
Les derniers rapports sont en train d'être complétés pour terminer cette phase du programme de gestion des actifs municipaux financé par la Fédération canadienne des municipalités.

... 2

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 2 août 2023**

Discussion à huis clos du conseil. Aucun suivi de l'administration à noter.

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 août 2023**

- **Items 7, 8 et 9 Attribution des contrats d'entretien**

Les soumissionnaires sélectionnés ont été contactés et les contrats sont en finalisation.

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 31 août 2023**

- **Item 5 Caserne de Saint-Sauveur**

Le processus est lancé pour le nouvel emprunt qui devrait être entendu à la commission des emprunts au mois d'octobre. Les négociations sont toujours en cours avec le soumissionnaire le plus bas afin de revoir les coûts et trouver des économies.